

Plainte Apologetique au Roy Tres-Chrestien de France et de Navarre pour la Compagnie de Jesus. Contre le libelle de l'auteur sans nom intitulé Le franc et veritable discours etc. Avec quelques notes sur un autre libelle dict le Catechisme des Jesuites. Par Louys Richeome Provençal Religieux d'icelle Compagnie. A Bourdeaus Par S. Millanges Imprimeur ordinaire du Roy. 1603

[...]

[4]

Leur haine conceüe contre nous est si infinie, et leur courroux est si gros qu'au lieu de s'appaiser, ou de nos afflictions, ou de nos actions employees pour le public, elle s'en est irritée : Car depuis que la plus part des nostres chassés hors de la France par la tourmente advenue l'an 1594 endurent en patience leurs travaux en pais estrange<sup>1</sup> ; et que nous restez du naufrage, comme sur la rade, en vos villes de Guienne et de Languedoc, travaillons avec le poids et le pied de nos petites forces et credit, au service de Dieu, de vostre majesté, et de vos subjects, Ils n'ont cessé de nous faire la guerre à outrance, et redoubler leurs efforts de tant plus uniquement, que le calme de la concorde publique les invitoit

[5]

à se tenir en paix ; et au lieu qu'ils debvroient, s'ils aimoient, comme ils disent, vostre Majesté, approuver nostre industrie et nous donner courage de continuer à toujours mieux faire pour le service d'icelle, ils veulent à fine force faire croire à tous que nous sommes mal affectionnez à vostre Majesté, et elle à nous, ne cessans de nous huer et descrier, et comme oyseaux importuns et sales harpies, souïller par leur intemperance la netteté de nostre moisson ; mettant sous la presse à chasque cours de Soleil comme Amanachz nouveaux, quelques cayers de calomnies ou renouvelles ou forgees de quelque nouvelle invention. Ils ne se sont pas contentez d'avoir pour une bonne fois fait imprimer l'an 1595 chose non oüye, trois plaidoyés ayans tiré l'un d'iceux de la poudre<sup>2</sup>, ou il avoit esté enseveli trente ans, non plaidoiez, mais libelles diffamatoires farcis de monstreuses mensonges et impostures dictes sans conscience, et publiees contre la justice, par toute l'Europe, encor que la Cour eut ordonné

[6]

qu'on parlast seulement qu'à huis clos dans Paris. Ils ont du depuis si constamment tenu les erres<sup>3</sup> commancées, qu'ils monstrent clerement que leur passion est un labyrinthe san syssue et sans fin. Je suis en cette vostre ville de Bourdeaus depuis l'an 1596 vivant avec mes freres<sup>4</sup>, et donnant avec eux l'usufruit de ma petite vie au public. Il n'a passé an auquel ces bonnes gens<sup>5</sup> n'ayent fait sortir des tenebres un ou plusieurs libelles diffamatoires, comme puantes et infernales exhalations, pour rendre nostre nom odieux, principalement à vostre Majesté, et nostre conservation inutile au prochain.

L'an 1597 pour continuer à monstrier que nous sommes la ruine des Roys et des royaumes, ils publierent de nouveau sur les vieilles calomnies leur accoustumé ramage que nous avions esté cause que le Roy de Poloigne, qui vit et regne maintenant plain de santé et d'honneur,

---

<sup>1</sup> étranger

<sup>2</sup> poussière

<sup>3</sup> Dans ce genre de contexte, le mot « erre » pendant toute la Renaissance signifie « manière d'agir », et se spécialise en « discours ».

<sup>4</sup> Rappelons que l'auteur est un jésuite.

<sup>5</sup> Antiphrase, il s'agit des calvinistes et autres ennemis des Jésuites.

avoit perdu la bataille, la vie et son royaume, ce qu'ils repetent encor et l'eschivent avec aussi grand impudence contre la manifeste verité

[7]

qu'imprudence contre leur propre reputation, de laquelle ils n'ont point de soin, moiénant qu'ils<sup>6</sup> blessent la nostre.

En la mesme année ils publierent encor un plaidoyé faisant l'abbregé de celui de l'advocat Arnaud donné l'an 1594 rempli au parangon du premier, d'atroces injures et fauses accusations. L'année d'apres 1598 ils firent voltiger un nouveau libelle intitulé, *La conspiration des peres Jesuites de Doüay*, disans que nous avons suborné un tonnelier és pays bas, pour assassiner le Prince Maurice, fable aussi fable que la premiere calomnie, comme nous l'avons verifié par les attestations publiques de Bruxelles, d'Anvers, de Doüay, et de Mons-en-Hainaut, et par alibis peremptoirement contradictoires à l'accusation, comme il appert par la response imprimée à Doüay l'an 1598 composee par François Costere Prestre de cette compagnie. Ils n'ont pas eu honte de remettre en theatre maintenant les tronçons de cette idole de calomnie rompue et brisee en mille pieces. Les annees suivantes 1599 et 1600 ils firent mon-

[8]

tre en plain consistoire, et apres par escrit, d'un certain Emond pretendu docteur Jesuite renié, et pretendu converti reformé ; et leur mensonge a esté descouverte à leur despens ; possible l'affirmeront ils encores, si cet Emond a courage de se remonstrer, comme il a prins conseil de se rendre invisible.

Cette annee 1602 ils ont publié que quelques Predicateurs Jesuites au Liege et à Anvers avoient parlé en chaire exorbitamment contre quelque poinct concernant vostre estat : dequoy vostre Majesté s'est voulu esclaircir et en a escrit de bon ancre<sup>7</sup> à son Ambassadeur de Flandres, et a sceu par luy et par l'attestation publique de l'une et l'autre ville que c'ont esté pures calomnies ; et de faveur Royale l'a fait sçavoir au Pere Laurent Magius de nostre compagnie, qui estoit en peine de ce bruit à Paris. Le mesme vous avoit on rapporté<sup>8</sup> d'un autre des nostres preschant à Tolose, tant est le Diable diligent à nous calomnier de toutes parts ; et vostre Majesté a sceu la verité, à nostre justification, et

[9]

à la honte du mensonge. En la mesme annee 1601 et cette-cy encor 1602 ils ont forgé et produit sous titre d'une HISTOIRE MEMORABLE, un autre Jesuite, qui condamné en la ville d'Anvers aux flammes par sa paillardise, est en fin mort, comme ils eschivent, en la foy reformée : et en font si grand cas que si les reliques des saints estoient, honorables entre eux, ils n'eussent failli d'envelopper dans de precieux linges les cendres de ce noble champion et saint reformé, tant ils l'estiment et preschent avoir esté saint en sa mort ; et certes tres digne saint de leur calendrier, et la vie d'iceluy, telle qu'ils la descrivent, tres-digne de telle fin. Mais Dieu n'a pas voulu qu'ils ayent long temps jöüy du fruit de leur feincte, quoy que mal gracieux ; car elle a esté esventée à leur confusion, ayant le magistrat d'Anvers tesmoigné par attestation publique<sup>9</sup>, n'y avoir eu de ce suplice, ni de ce criminel ; et l'imprimeur de Grenoble a deposé en la chambre Mi-partie de Grenoble, que

---

<sup>6</sup> pourvu qu'ils

<sup>7</sup> L'expression « écrire de bonne encre » désigne une lettre dans laquelle le destinataire ne mâche pas ses mots : ce qu'on appellerait aujourd'hui un courrier poivré.

<sup>8</sup> on vous avait rapporté la même chose à propos de...

<sup>9</sup> Voyez la pièce 5 de notre corpus.

[10]

cette nouvelle luy avoit esté donnée écrite à la main par un Ministre pour l'Imprimer comme il a fait, et apres luy les autres ailleurs ; de maniere que tout le monde sçait en ce pais-là que c'est la facture de deux Ministres du Daupiné<sup>10</sup> plus capables de ventre et de cuisine, que de teste et de discours, ainsi qu'ils l'ont fait paroistre en la tissure de leur œuvre tramée de mille ignorances, sotises et contradictions, et s'esfilant d'elle mesme sans qu'il soit besoing d'aucune attestation, comme le Sieur Daniel Martin Theologal en l'Eglise Metropolitaine de saint André en ceste ville de Bordeaux, et François de Segusie Foresien ont remonstré en leur responses.

Le libelle de ceste fable debité par tout ce país de Gascoigne et ailleurs sans argent, et par la France à bon prix<sup>11</sup>, n'a esté si tost evanté, qu'en voicy sortir deux autres ces moys passez en campagne sans le nom de leur auteur, et sans front en leurs mensonges, et sans teste et sans ame en leurs discours, portans en pyle tous

[11]

lambeaux des vieilles calomnies, pour les exposer et regratter encor devant les yeux de vostre Majesté et de la France. Vit-on jamais une plus obstinée constance à mal dire et à mal faire, ny un mal-talent plus acéré contre une compagnie Religieuse ? Et Satan, pere des calomniateurs, ne faict il pas entendre par la langue de ces supposts, qu'il est en extreme rage de voir ceste Compaignie au monde ? Or ces deux derniers sont plus malins et plus dangereux que tous les autres en tout ; mais principalement en ce que par trahison ils nous oppugnent<sup>12</sup>, couvrans leurs passions et leurs maximes erronnées, du voile de Catholiques

[...]

---

<sup>10</sup> Le P. Coton les identifie comme les ministres Cresson et Chamier dans une adresse « Au lecteur » placée après le texte de ses *Contredits* (pièce 3). Voyez aussi la pièce 7 de notre corpus.

<sup>11</sup> On peut donc supposer que le texte auquel réagit D. Martin, qui en cite p. 56 un gasconnisme, relève de cette première diffusion bon marché, et que le libelle que nous avons reproduit correspond effectivement à une deuxième édition.

<sup>12</sup> ils nous attaquent traîtreusement